



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Rapport d'activités

2009

N°6



SOMMAIRE

2009, une nouvelle ère pour le SICECO	3
2009 à la Une	4
De l'électricité pour tous	6
Investir pour un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des hommes	12
Mettre en oeuvre la compétence gaz	15
Répondre aux enjeux énergétiques de demain	16
2009 en chiffres	20
Place des marchés	22
Une équipe au service des élus et des usagers	23
Faire connaître le SICECO	24



SICECO

Syndicat Intercommunal
d'Énergie de Côte d'Or



2009, l'année du changement

Éditorial

“ 2009 s'inscrit comme une année charnière dans la vie du SICECO.

Des statuts rajeunis entrent en vigueur au 1^{er} janvier. Ils marquent la disparition des Syndicats d'Électrification Primaires. Un nouveau logo, choix des élus et des agents, symbolise cette modernisation.

Les instances du Syndicat sont élues : les Commissions Locales d'Énergie font leur apparition et installent le Comité dès le 3 juin. Celui-ci désigne le Président, les Vice-présidents et le Bureau qui représente de façon équilibrée toutes les communes adhérentes, tant rurales qu'urbaines.

Une nouvelle gouvernance où chacun a sa place est décidée ; des engagements forts sont pris : les CLE sont de véritables courroies de transmission entre le Syndicat et les communes, les Commissions sont conçues, quant à elles, comme des forces d'animation, de réflexion et de proposition.

Parallèlement, le SICECO continue ses activités. Plus que jamais, dans un monde ouvert à la concurrence, notre Syndicat se doit de préserver la qualité du service public de distribution d'énergie. Les travaux d'électrification, cœur de métier du Syndicat, assurent à tous l'égalité d'accès au réseau électrique. Dans un souci perpétuel d'efficacité et d'économie, l'éclairage public se modernise et devient plus respectueux envers l'environnement et les hommes. La compétence gaz, venue compléter l'éventail des services proposés par le SICECO, se met en place et les dossiers se développent. Préoccupé par les enjeux énergétiques de demain, le Syndicat s'implique de plus en plus dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Désormais, la route vers des objectifs ambitieux est tracée.

”

**Jacques Jacquenet,
Président du SICECO**

2009 à la Une

Le 1er janvier 2009 marque l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du SICECO. Place désormais au Syndicat intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or qui a pour tâche de mettre en place ses instances en quatre étapes principales.



Courant janvier, le conseil municipal de chaque commune adhérente choisit les délégués qui la représenteront au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLE) à laquelle elle appartient.

Du 7 avril au 20 mai, les CLE sont convoquées et chacune élit un Président, un Vice-président et ses représentants au Comité Syndical. Elles se choisissent à cette occasion un nom.



La première assemblée du Comité Syndical se tient le 3 juin dans une salle du Conseil Général de la Côte-d'Or. Les délégués élisent le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, le premier Vice-président, Francis Perreau, ainsi que le nouveau Bureau.

Le 25 juin, le Comité Syndical se réunit à nouveau et nomme les membres qui composeront les commissions et les délégations (la Commission Consultative des Services Publics Locaux, CCSPL, est, quant à elle, installée lors de l'assemblée générale du 2 décembre).

Le Président, nouvellement élu, propose une gouvernance fondée sur trois principes :

- la reconnaissance des CLE comme un élément fondamental dans la gouvernance du SICECO
- l'implication des communes
- un partenariat fort et équilibré avec le Conseil Général

Il présente les orientations pour le SICECO :

- garantir la qualité de la fourniture d'électricité dans le monde rural
- développer les énergies renouvelables
- poursuivre le programme de renforcement et d'enfouissement des réseaux
- mettre en valeur le patrimoine par un éclairage adapté et raisonnable

Un bureau à 25 membres :

Président : **Jacques Jacquenet**

1^{er} Vice-président : **Francis Perreau**

Vice-présidents

Hugues Antoine
Emmanuel Bichot
Armand Chanlon
Patrick Duthu
Pascal Grappin
Pierre Gobbo
René Kremer
Henri Laville
Gilbert Menut

David Michelin
Joël Pascal
Michel Pauset
Paul Taillandier
Anne-Marie Terrand
Nicolas Urbano
Gérard Verdreau
Claude Vinot

Membres du Bureau

Patrice Béché
Fabrice Bracquemond
Maurice Chevallier

Jean-Marie Faivret
Bernard Laborey
Monique Ormancey

Des élus impliqués

Des élus, membres du Bureau ou délégués du Comité Syndical, s'investissent dans les différentes commissions. Celles-ci apportent un appui au fonctionnement du SICECO grâce au recensement des souhaits et des besoins des communes, à l'analyse des évolutions des réglementations et des pratiques et à l'étude des améliorations possibles. Elles font des propositions au Président lors des réunions de Bureau afin d'optimiser la qualité et l'efficacité des services proposés aux communes. Rappelons qu'elles se sont toutes réunies, sous la présidence de monsieur Jacquenet, au moins une fois depuis leur installation.

Commission Affaires Générales, Communication et RH
Vice-président Pascal Grappin
Jean-Marie Faivret René Kremer Joël Pascal Michel Pauset Paul Taillandier

Commission Finances et Budget
Vice-président Emmanuel Bichot
Pierre Gobbo Gilbert Menut Monique Ormancey

Commissions obligatoires CAO, JC, DSP
Membres titulaires Hugues Antoine Fabrice Bracquemond Joël Pascal Michel Pauset Francis Perreau
Membres suppléants Gilbert Menut Jean-Marie Faivret Marie-Josèphe Lottier Bernard Soupault Pierre Margeon

Commission Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL)
Membres titulaires Marcel Jeannot René Kremer Marie-Josèphe Lottier Daniel Maureille
Joël Pascal Michel Pauset Francis Perreau Claude Vinot
Associations représentées Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropropriétaires de Côte-d'Or (CSPC) Fédération Départementale du Logement (CNL) Confédération Syndicale des Familles (CSF) Union Française des Consommateurs Que Choisir (UFC) Union Nationale des Associations Familiales (UDAF) Centre départemental d'amélioration de l'Habitat Pacte Côte-d'Or (CDAH/PACT)

Délégation spécifique «regroupement départemental» : Gilbert Menut

Délégation spécifique «relations avec le Conseil Général» : Paul Taillandier

COMMISSIONS TECHNIQUES			
Enfouissement des réseaux et relations avec France Télécom	Travaux de renforcement et d'extension	Développement durable - Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie	Travaux d'équipements électriques communaux et mise en valeur du patrimoine
Vice-président Michel Pauset	Vice-président Nicolas Urbano	Vice-président Anne-Marie Terrand	Vice-président Hugues Antoine
Luc Baudry Jean-Marie Boisselier Jacques Caillot Guy Cassiere Christian Faber † Jean-Marie Faivret Marcel Jeannot Georges Laurent Philippe Moral Joël Pascal Bernard Paut Jérôme Petident Georges Pimet Michel Poillot Jean-Denis Staiger Gérard Verdreau	André Barrisset Patrick Catinot Maurice Chevallier Christian Faber † Roger Ganée Jean-Paul Guéret Jean-Michel Goberot Bernard Malègue Dominique Naulot Joël Pascal Bernard Soupault Christian Valandro Gérard Verdreau	Jean Claude Alexandre Jean-Marie Boisselier Fabrice Bracquemond Pierre Courtois Philippe Dupont Patrick Duthu Michel Grossetete René Kremer Bernard Laborey Jocelyne Larcier David Michelin Michel Poillot Claude Verdreau	Michel Beaunée Patrice Béché Fabrice Bracquemond Patrick Catinot Jean Charau Roger Guilleminot Richard Hennick Henri Laville Pierre Margeon Jean-François Morot François Pechinot Olivier Pismont Gilbert Thorey Claude Verdreau

Le règlement intérieur a été adopté lors de l'Assemblée Générale de décembre.

De l'électricité pour tous

En image ...

Fin 2009, deux avenants au Cahier des Charges de Concession sont signés. Le premier a pour objectif de renégocier la nouvelle enveloppe «article 8» qui permet de financer 40 % du coût HT de l'enfouissement des réseaux électriques. Le second concerne la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre ERDF et le SICECO.

Veiller au maintien d'un service public de fourniture et de distribution électrique performant

Propriétaires des réseaux BT (Basse Tension 380 V) et HTA (Moyenne Tension 20 000 V), les communes sont chargées de l'organisation de la distribution publique d'électricité. Cette fonction est déléguée au SICECO qui est donc Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité.

A ce titre, le Syndicat a confié la gestion de la distribution d'électricité à ERDF dans le cadre d'une concession formalisée par un contrat et un Cahier des Charges fixant les droits et obligations des deux parties. Responsable au quotidien du service public de distribution d'électricité, ERDF exploite le réseau et assume notamment le renouvellement et l'entretien du matériel. Le SICECO est chargé de veiller au bon accomplissement des missions de service public de distribution d'électricité (et du gaz), ainsi qu'au bon fonctionnement des marchés de l'électricité (et du gaz).

Conformément au Cahier des Charges de Concession, le SICECO est chargé de contrôler les données comptables et financières tenues par le concessionnaire. Il vérifie la qualité et la valorisation des travaux d'ERDF. Il s'assure du respect de la qualité de l'énergie distribuée, mesure la satisfaction des usagers et étudie l'évolution du service concédé.

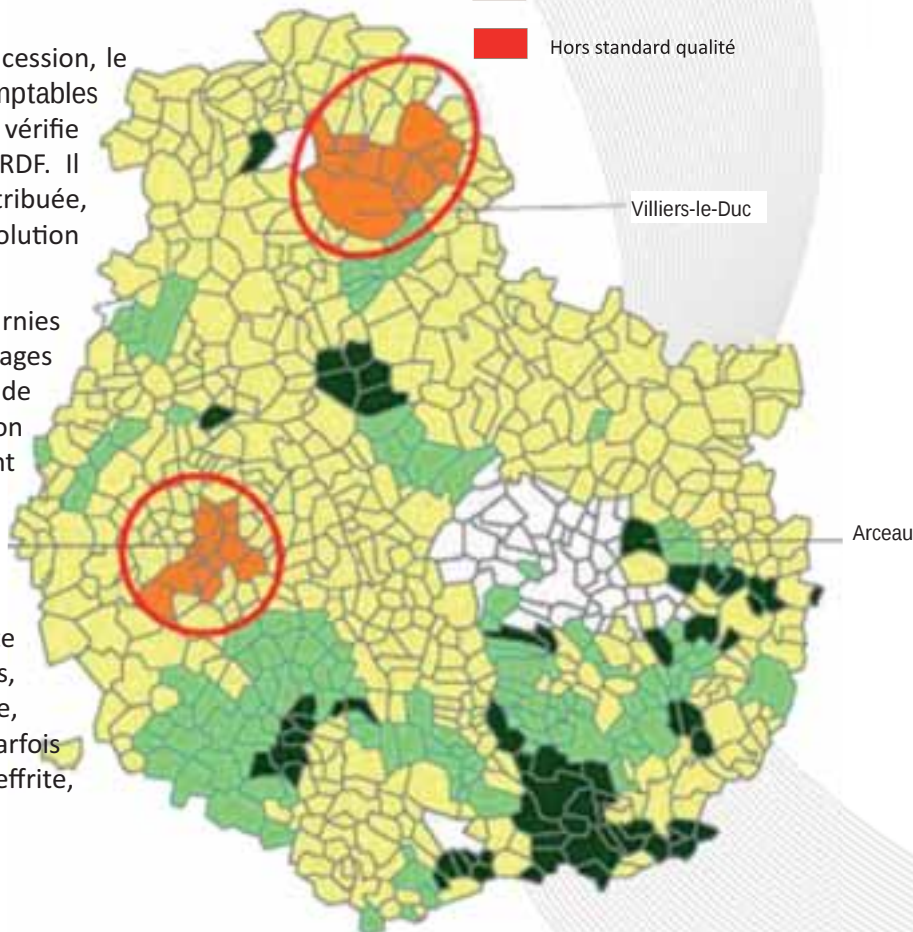
En 2009, le SICECO vérifie les données fournies par ERDF pour l'exercice 2008. Des ouvrages dits «sensibles» persistent sur le territoire de la concession : 62 km de HTA de faible section (soit 1,2 %) et 71 km en BT (soit 2 %) devraient être remplacés peu à peu par des fils torsadés dans le cadre de renforcements ou

Clamerey par des travaux de dissimulation. 990 km du réseau HTA (soit 20 %) ont plus de 40 ans et le patrimoine BT reste mal connu. Enfin, il reste 334 cabines hautes, qui, au-delà de leur caractère inesthétique, présentent des difficultés d'exploitation et parfois des dangers liés à leur vétusté (le béton s'effrite, l'ouvrage penche...).



Indice de continuité de fourniture 2008

-  Très bonne qualité
-  Bonne qualité
-  Moyenne qualité
-  Qualité critique (proche des seuils)
-  Hors standard qualité

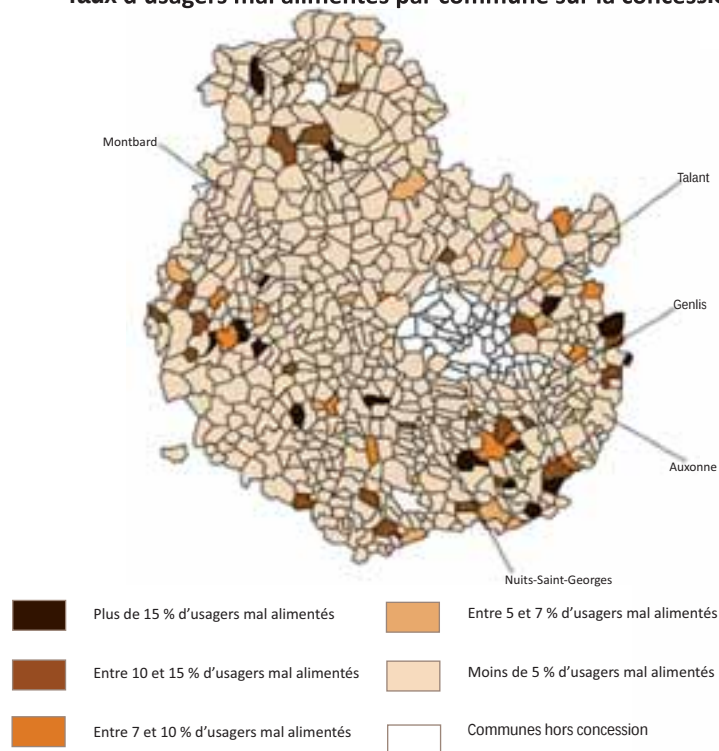


Une fourniture d'électricité de qualité satisfaisante

Quelques communes mises à part, le territoire de la concession bénéficie d'une qualité de fourniture d'électricité satisfaisante, voire très satisfaisante.

Le taux d'usagers mal alimentés est inférieur en moyenne à 2 %.

Taux d'usagers mal alimentés par commune sur la concession



Cependant, les nouveaux critères de qualité proposés par un décret de 2007 et expérimentés en 2009 dans 13 départements, dont la Côte-d'Or, sont peu contraignants pour le concessionnaire. Les seuils et pourcentages n'incitent pas à la recherche d'une amélioration. Le SICECO préconise donc des objectifs plus exigeants.

Une qualité de service qui reste en suspens

88,8 % des réclamations reçues par ERDF sont traitées dans les 30 jours. La filiale d'EDF s'est fixée comme objectif interne d'atteindre les 95 %.

EDF BC (EDF Branche Commerciale, co-signataire du Contrat de Concession pour la partie fourniture d'électricité au tarif réglementé) a refusé de fournir ce type d'information. Le SICECO n'a donc pu exercer pleinement son rôle de contrôle.

Peu de TPN pour la Côte-d'Or

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les consommateurs disposant de faibles ressources peuvent bénéficier d'une tarification spéciale : le « tarif de première nécessité » ou TPN pour l'électricité. Pour être éligible, le consommateur doit avoir des revenus inférieurs à un certain seuil (identique à celui fixé pour l'accès à la CMUC : couverture maladie universelle complémentaire) et être titulaire d'un abonnement d'électricité égal ou inférieur à 9 kVA pour sa résidence principale. Le TPN consiste en une réduction significative de la facture d'électricité sur l'abonnement et la consommation dans la limite des 100 premiers kWh mensuels. Le taux de réduction varie selon la composition de la famille (30 % pour une personne seule, 40 % pour 2 à 3 personnes et 50 % pour 4 personnes ou plus). Tout consommateur respectant ces conditions est éligible au TPN quel que soit son fournisseur d'énergie préalable.

En Côte-d'Or, un constat s'impose : alors que 20 000 personnes bénéficient de la CMUC, peu d'usagers profitent de ces tarifs. Le SICECO s'engage à mener des actions pour une meilleure information sur ce thème.



Interroger les particuliers

Juin 2009, le SICECO lance une enquête auprès des particuliers afin de mesurer leur satisfaction à l'égard du service de distribution d'électricité.

Quelques chiffres :

93 % des ménages consultés savent qu'ils peuvent changer de fournisseurs d'électricité mais **13 %** seulement se sont renseignés sur cette possibilité et **3 %** ont franchi le pas. Plus d'un consommateur sur deux ignore l'existence d'un délai pour revenir aux tarifs régulés.

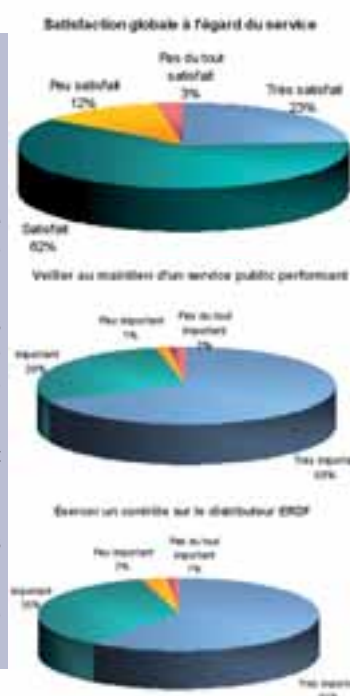
33 % des personnes interrogées sont très satisfaites de la qualité de l'électricité. Globalement, les particuliers restent satisfaits de leur service d'électricité (62 %) mais attendent des améliorations sur certains points : qualité de l'électricité, qualité du relationnel (amabilité des interlocuteurs, qualité des réponses apportées, ...), délais respectés, qualité des interventions, ...

40 % des usagers connaissent le SICECO : forte notoriété en partie due au fait que les personnes interrogées sont en majorité des propriétaires de maison ayant dû effectuer un raccordement.

Parmi les locataires, **27 %** connaissent le SICECO, un résultat assez élevé comparé à d'autres territoires.

Une très large majorité de particuliers reste attachée aux missions de service public des communes regroupées au sein du SICECO.

48 % des personnes consultées ont accepté que le SICECO puisse, dans le cadre de sa mission de médiation entre les usagers et ERDF, accéder à leur dossier de raccordement afin d'effectuer des vérifications.



L'intérêt de supprimer les cabines hautes

Les cabines hautes, plutôt inesthétiques, abritent les postes de transformation où l'électricité passe de 20 000 volts à 380 volts, la rendant utilisable par le consommateur final. L'action du SICECO vise à les supprimer et à intégrer le mieux possible les postes dans le paysage communal.

La commune de Losne en est l'un des meilleurs exemples :

Cabine haute avant démolition

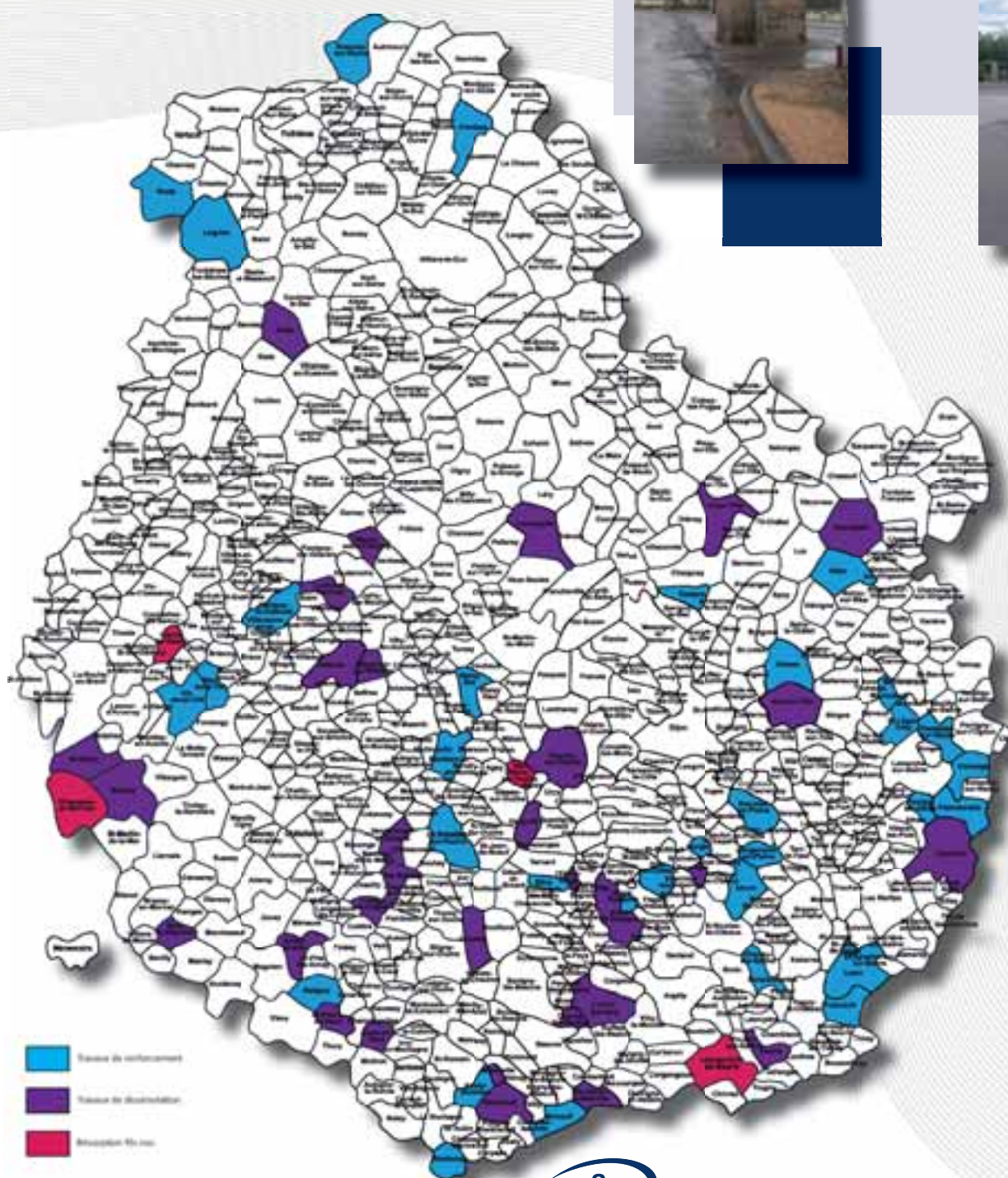


Après démolition



Assurer l'égalité d'accès au réseau électrique pour tous

Électrification rurale des communes en 2009



Adapter le réseau public d'électricité aux besoins des usagers

39 dossiers de **renforcement** ont été terminés en 2009 pour un montant total de **3 567 127,10 €**. Le SICECO contribue ainsi efficacement à réduire les contraintes électriques en renforçant ses réseaux.

Ces travaux permettent aussi d'augmenter la puissance en électricité pour certains usagers qui en ont besoin comme les entreprises. Tel est le cas en 2009, pour la société TONIC SAS, nouvellement installée dans une usine désaffectée à Pontailler-sur-Saône. Ce dossier est d'autant plus remarquable que le SICECO s'est fortement impliqué afin de réduire les délais au minimum, des emplois étant en jeu.

En image ...

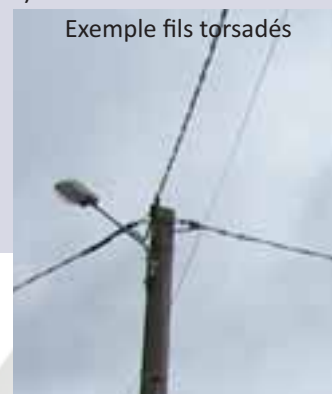
Renforcer et sécuriser, exemple de Nan-sous-Thil

A l'origine des travaux, la commune rencontre de nombreuses contraintes dans la qualité de la fourniture d'électricité. Le SICECO prévoit alors non seulement un renforcement de tout le village mais aussi une sécurisation du réseau avec le remplacement des fils nus par des fils torsadés dont l'enveloppe isolante protège des coupures en cas de coup de vent (contact avec des branches ou autres).

Exemple fils nus



Exemple fils torsadés



Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement

37 dossiers de **dissimulation** ont été achevés en 2009 pour un montant total de **4 875 063,84 €**.

Nuits-Saint-Georges avant dissimulation



Nuits-Saint-Georges après dissimulation



Sainte Sabine avant dissimulation

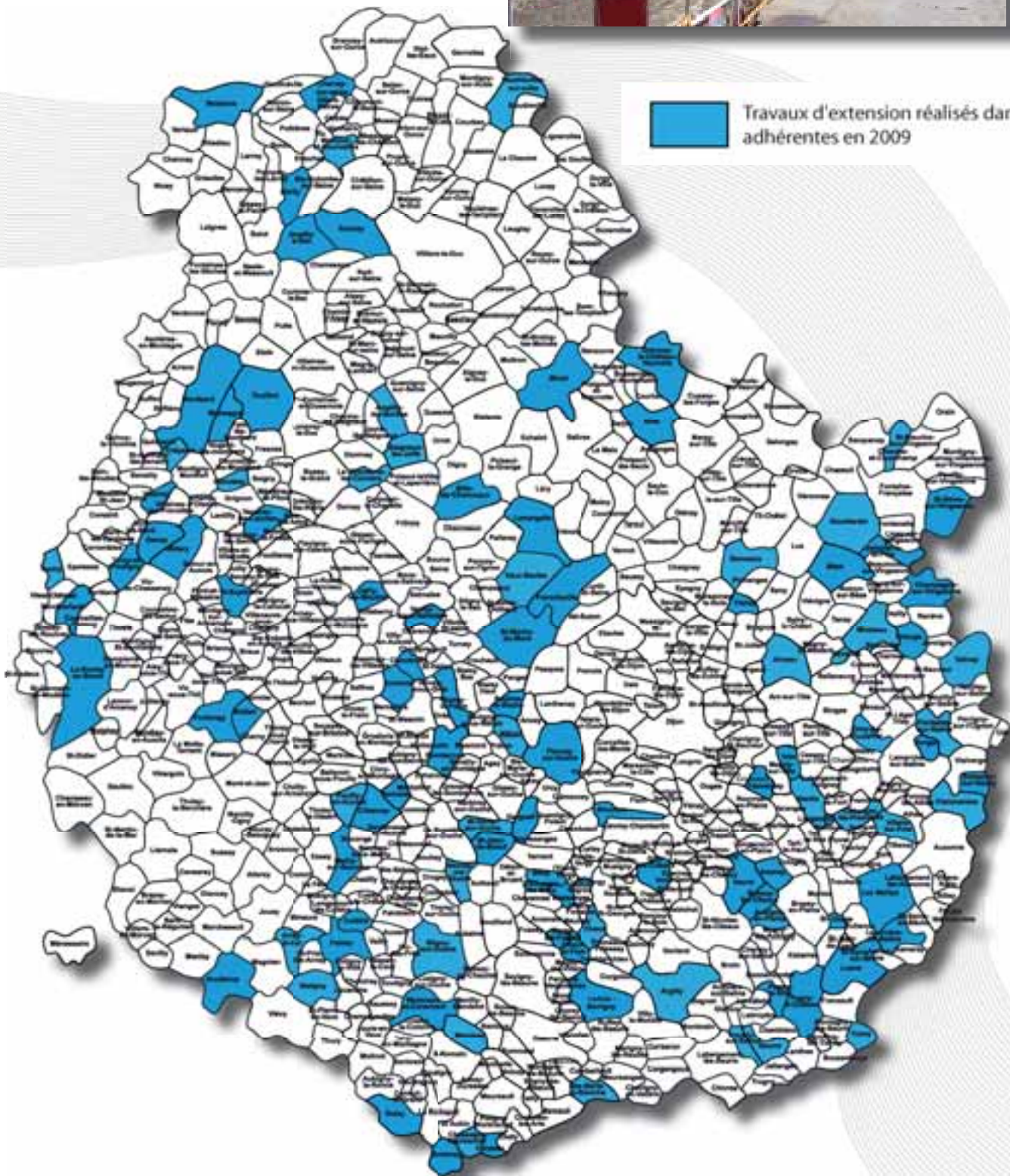


Sainte Sabine après dissimulation



Assurer la sécurité des réseaux

4 dossiers de **résorption de fils nus** ont été terminés en 2009 pour un montant total de **160 336,61 €**.



Travaux d'extension réalisés dans les communes adhérentes en 2009

Alimenter les usagers en électricité

129 dossiers de **travaux d'extension** ont été achevés en 2009 pour un montant total de **2 131 577,43 €**. Ils permettent de prolonger, généralement en bordure d'une voie publique, une ligne électrique existante vers une maison, un bâtiment professionnel, un terrain privé ou communal.

Extension réalisée à Sombernon



Exceptionnel : l'extension du réseau HTA (20 000 volts) à Fauverney

A chantier exceptionnel, moyens exceptionnels ! L'histoire commence lorsque la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise souhaite desservir la ZAE, «la Boulouze», dont le client principal, FM Logistic, a besoin d'une puissance électrique élevée.

Problème : deux autoroutes et une voie de chemin de fer séparent le poste source de la ZAE. Qu'à cela ne tienne, le SICECO relève le défi. Sans fermer les autoroutes à la circulation, il effectue, pour passer les câbles, un forage horizontal à 4 mètres de profondeur afin d'éviter les vibrations sous le sol. Quant à la ligne de chemin de fer, il passe par dessus, dans le tablier d'un pont. Après 5 mois seulement de travaux et 7 km de réseau HTA supplémentaire construit, la ZAE est alimentée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise FAUCHET.

Extension réalisée à Cerilly



En image ...

Dossier d'extension à caractère économique : un exemple dans la commune de Cerilly

Le SICECO y a réalisé une extension de 130 m pour alimenter en électricité des silos à grains pour la SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) de la Ballotière. Lorsque l'extension revêt une dimension économique (pour un bâtiment industriel ou agricole), le Conseil Général de la Côte-d'Or accorde une subvention :

SICECO (TVA)	164 €
Conseil Général de la Côte-d'Or (70 % du montant HT)	5 873 €
SCEA de la Ballotière (reste travaux + maîtrise d'oeuvre et étude)	3 775 €
Total extension	9 812 € TTC

Investir pour un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des hommes

Diminuer les consommations

Suppression des points lumineux inutiles, changement de sources lumineuses ou encore rénovation, voici quelques-unes des solutions envisagées pour limiter les dépenses énergétiques. Dans cette optique, le SICECO accompagne également ses communes adhérentes souhaitant éteindre l'éclairage pendant certaines plages horaires de la nuit. Très facile à mettre en œuvre, cette solution est susceptible de réduire la consommation d'énergie de 60 % (la facture de 40 à 50 %).

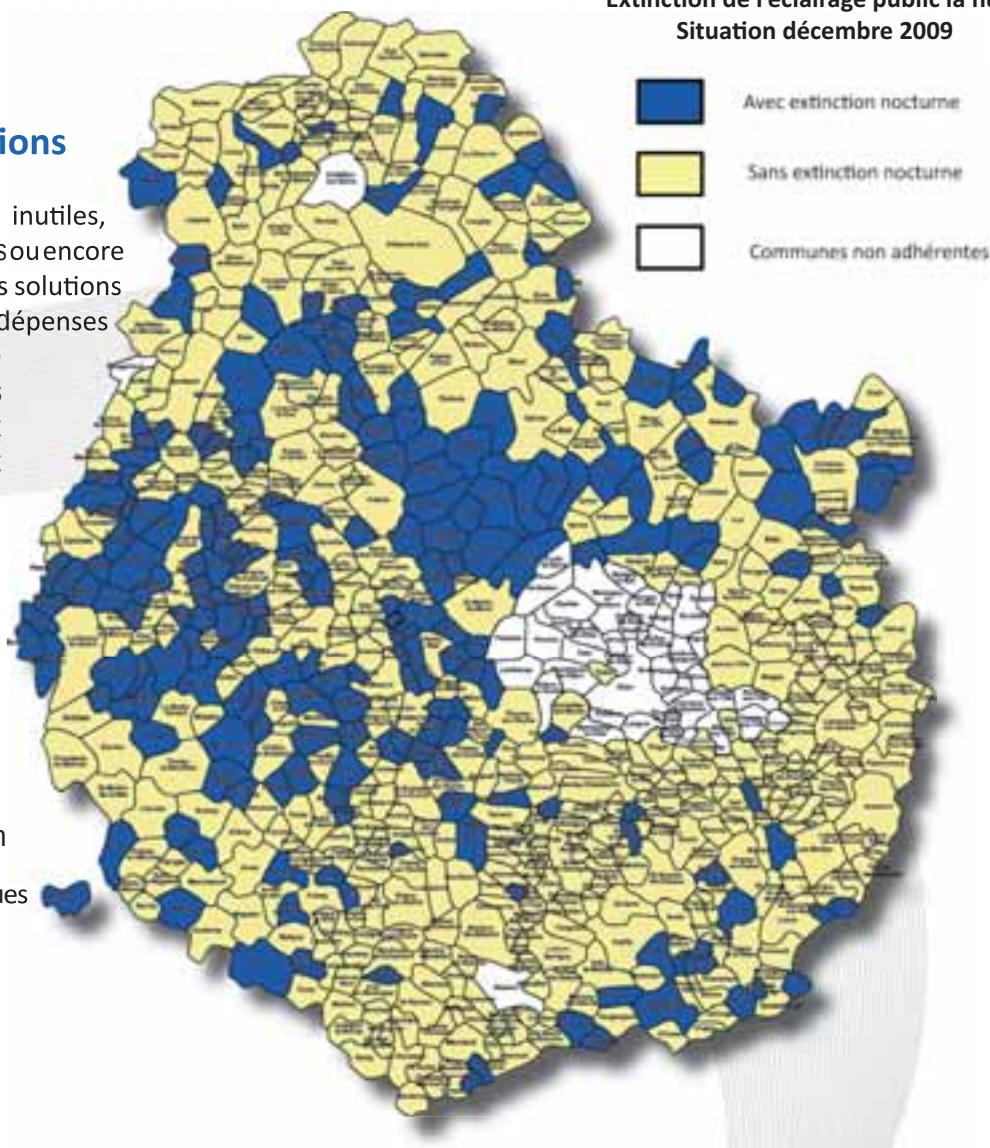
A la fin de l'année 2009, le Syndicat compte 215 communes qui ont choisi cette option, soit :

5 000 000 kWh en moins par an

185 000 € de dépenses énergétiques en moins par an

420 t d'émission de CO₂ évitée

Extinction de l'éclairage public la nuit
Situation décembre 2009



En image ... De l'importance de la rénovation de l'éclairage public

Fenay, Allées des Champs Fleuris. La commune décide de rénover l'éclairage public âgé d'une vingtaine d'années. Le SICECO dépose les mâts, refait les câblages et remplace les lampadaires. Résultat : des économies d'énergie, des nuisances lumineuses en moins et des coûts de maintenance réduits grâce aux performances techniques des nouveaux luminaires installés.

Dans ses opérations de rénovation de l'éclairage public, le SICECO recherche systématiquement l'optimum technique. Il installe des matériaux performants, moins gourmands en énergie et respectueux des exigences d'éligibilité aux Certificats d'Économies d'Énergie dont notamment un coefficient ULOR* $\leq 3\%$ qui permet de limiter les nuisances lumineuses.

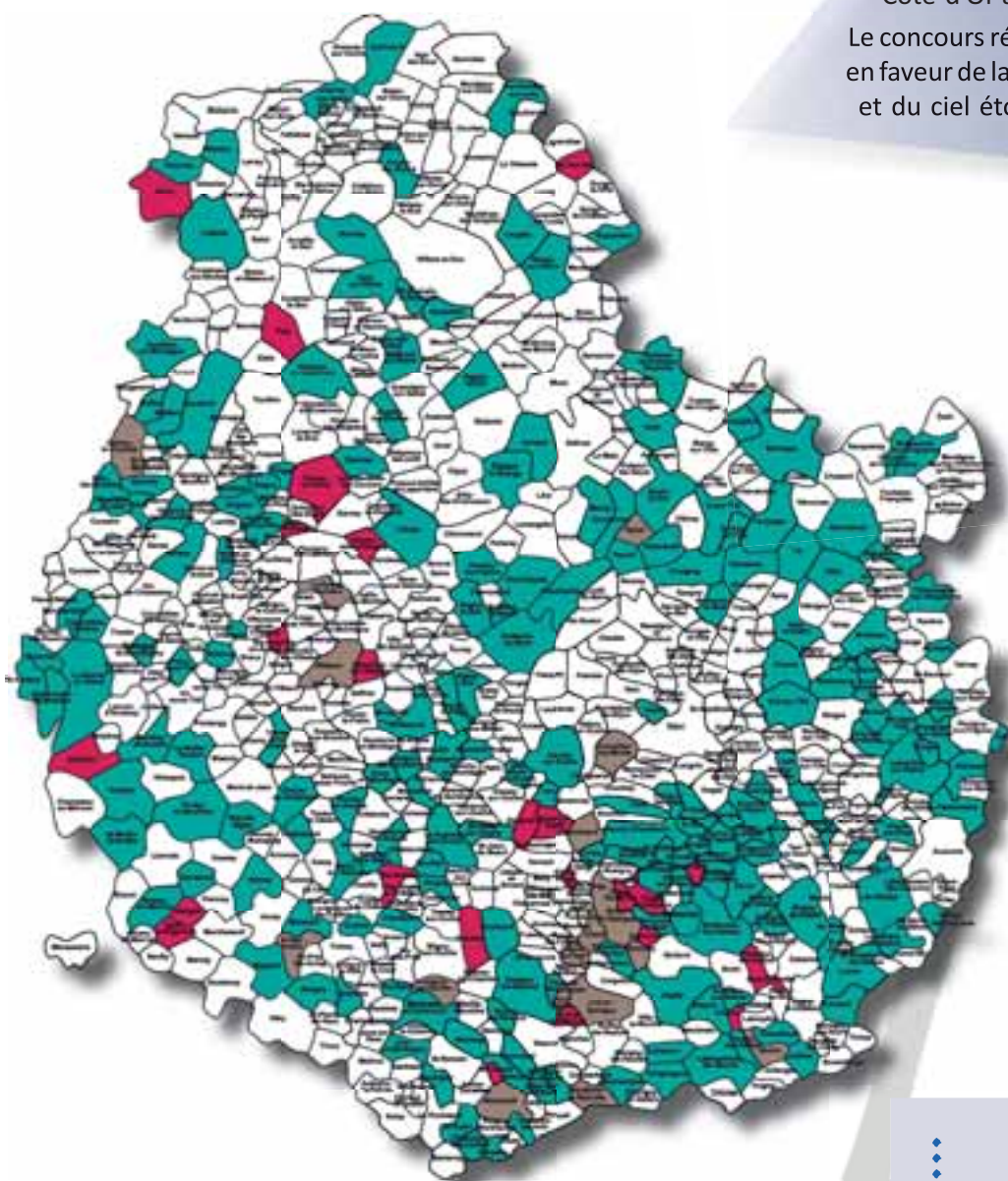
* (pourcentage du flux lumineux de la lampe envoyé directement vers le ciel par les luminaires)



Créer, rénover et restituer

290 dossiers de **création et de rénovation** se sont terminés en 2009 pour un montant total de **2 820 657,71 €**.

40 dossiers de **travaux de restitution** (suite à une dissimulation de réseau par exemple) ont été achevés en 2009 pour un montant total de **942 922,99 €**.



Deux nouvelles étoiles brillent en Côte-d'Or

Suite à sa participation au concours Villes et Villages Étoilés 2009, organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), Fontangy est la seule commune de Côte-d'Or à avoir été primée par 2 étoiles.

Le concours récompense les communes qui s'engagent en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Il souligne les efforts réalisés en matière de gestion de l'éclairage public.



En image ...

Un exemple de restitution de l'éclairage public à Arnay-le-Duc

La commune souhaitait un aménagement de la voirie dans le secteur de l'église. Les réseaux humides et secs (électrique et télécom) ont été enfouis. L'éclairage public étant fixé sur les anciens poteaux électriques, le SICECO a donc procédé à sa restitution en installant de nouveaux mâts.

Hugues Antoine,
Vice-président de
la Commission
Travaux
d'équipements
électriques
communaux et
mise en valeur du
patrimoine.



Maîtriser son éclairage public

Grâce au Système d'Information Géographique (SIG) qu'il a mis en place, le SICECO recense l'éclairage public sur son territoire d'action. Chaque point lumineux est détaillé avec minutie, ce qui permet au Syndicat d'envisager des opérations de rénovation des luminaires vétustes. Les lampes «Ballons», vouées à disparaître de la vente en 2015, sont remplacées de même que les luminaires de type «boules», sources de nuisances lumineuses.

Parallèlement, les communes visualisent plus facilement leur parc d'éclairage public. Elles signalent directement les points lumineux défectueux aux entreprises qui s'occupent de la maintenance.

Le SIG est donc un logiciel qui va fortement se développer ces prochaines années.

Le parc d'éclairage public du SICECO comprend 75 000 points lumineux. 30 % des luminaires et 50 % des coffrets sont vétustes. Conscient des enjeux économiques et environnementaux que ces chiffres impliquent, le Syndicat souhaite s'investir pleinement dans leur rénovation. Dans un esprit de solidarité au bénéfice de toutes les communes et suite aux réflexions de la commission des Travaux d'équipements électriques communaux, nous avons proposé au Bureau d'allouer prioritairement les crédits à la rénovation.

Le SICECO s'engage pour la sécurité des mâts

Chaque année, le Syndicat mandate une entreprise, Roch Service en 2009, afin d'effectuer des contrôles de solidité mécanique de certains mâts posés les années précédentes.

Pour vérifier la stabilité des mâts, le prestataire reconstitue l'effet du vent sur ces derniers à l'aide d'une minipelle équipée de capteurs. Un graphique donne les résultats qui permettent de déterminer si le mât est dangereux ou pas.

En 2009, 144 mâts, situés dans une dizaine de communes, ont été contrôlés. Tous affichent un taux de conformité de 100 % excepté dans 2 communes qui avaient demandé la vérification d'ouvrages antérieurs à 2008.

L'indice de gravité (IG) est mesuré afin de définir les mesures à prendre :

- IG égal à 1 ou 2 n'engendre pas de problème de sécurité
- IG égal à 3 nécessite une intervention pour résoudre le problème mais il n'y a pas d'urgence
- IG égal à 4 ou 5 est dangereux : les mâts sont déposés immédiatement pour mettre en sécurité l'ouvrage



Mettre en oeuvre la compétence gaz

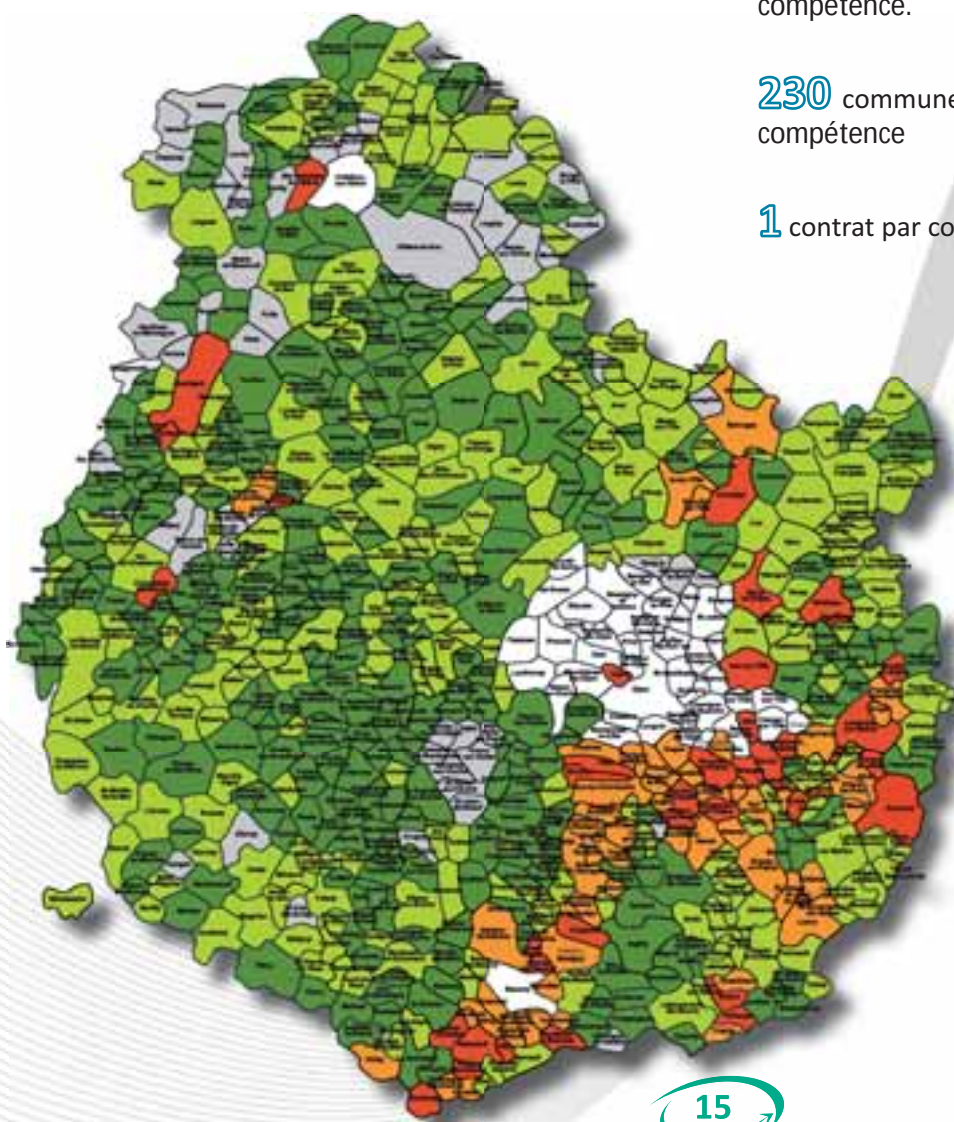
En 2009, le Syndicat met l'accent sur la mise en place de cette nouvelle compétence : rencontre avec GRDF, cartographie du réseau existant, modalités d'accompagnement des communes souhaitant une extension ou encore organisation du contrôle de la concession de gaz.

Premier dossier d'extension de réseau de gaz couronné de succès ! Le SICECO a défendu les intérêts de la commune de Morey-Saint-Denis dans ses démarches avec GRDF. Au final, **763 m** de réseau créés, **10** branchements gaz et un coût des travaux de **7 654,40 € TTC** pour la commune, remboursable par GRDF si d'autres abonnés sont raccordés au nouveau réseau dans les années à venir.

En image...

Les nouveaux statuts du SICECO lui ont conféré une compétence supplémentaire : pour les communes qui le souhaitent, il est l'autorité organisatrice de distribution publique de gaz et veille, tout comme pour l'électricité, au bon accomplissement des missions de service public. Il établit également le contrôle de concession, gère les dossiers administratifs et aide les collectivités à percevoir la RODP Gaz (Redevance d'Occupation du Domaine Public pour le gaz).

Cartographie du gaz en Côte-d'Or



23 % des Côte-d'Oriens vivant dans les communes adhérentes au SICECO sont desservis par le gaz

61 communes desservies en gaz ont délégué cette compétence.

230 communes non desservies par le gaz ont délégué la compétence

1 contrat par commune signé avec GRDF

- Communes desservies en gaz ayant délégué la compétence
- Communes desservies en gaz n'ayant pas délégué la compétence
- Communes non desservies en gaz ayant délégué la compétence
- Communes non desservies en gaz n'ayant pas délégué la compétence
- Communes qui n'ont pas encore décidé d'opter
- Communes qui ne font pas partie du SICECO

Répondre aux enjeux énergétiques de demain

Parole à...

Anne-Marie Terrand,
Vice-présidente de
la Commission
Développement
Durable, Énergies
renouvelables
et Maîtrise de
l'énergie.



Du nouveau dans les projets de production photovoltaïque raccordée au réseau et de chaufferie bois !

«Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)», trois mots qui qualifient le niveau d'intervention du SICECO pour ces projets.

Concrètement, le Syndicat réalise les analyses d'opportunité, élabore les études de faisabilité et prodigue des conseils techniques pour la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). Étapes primordiales dans le choix des projets, la sélection du matériel ou encore les garanties demandées aux entrepreneurs, elles assurent la rentabilité du projet et le bon fonctionnement des installations techniques.

Pour ces projets, les communes conservent la « Maîtrise d'Ouvrage » des travaux et l'exploitation des installations, ainsi que le contrat de rachat d'électricité par le fournisseur d'énergie pour la production photovoltaïque.



Attentif aux préoccupations environnementales actuelles, le SICECO s'implique fortement dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables : photovoltaïque, chaudière bois,

Les membres de la commission «Développement durable, Énergies renouvelables et Maîtrise de l'énergie» ont proposé, à l'unanimité, le recrutement d'un Technicien, assistant de Pascaline Fisch, Chargée de mission énergie, pour renforcer le service énergie. A l'avenir, le Syndicat souhaite encore mieux accompagner les communes dans leurs projets de développement des énergies renouvelables ainsi que dans le suivi de la mise en oeuvre des travaux réalisés dans les bâtiments communaux suite aux pré-diagnostic énergétiques. Face à la conjoncture actuelle et aux nombreuses propositions reçues par les communes, cette démarche revêt un caractère indispensable.



Entre nous ...

Chaufferies bois : le SICECO est partenaire de la Mission Bois Energie de Côte d'Or (MBE 21), animée par le Conseil Général et l'Office National des Forêts (ONF) qui réalisent les analyses d'opportunité des projets. Le SICECO propose des missions complémentaires aux communes telles que la réalisation des pré-diagnostic énergétiques des bâtiments à raccorder, l'élaboration des études de faisabilité et l'accompagnement des communes en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.



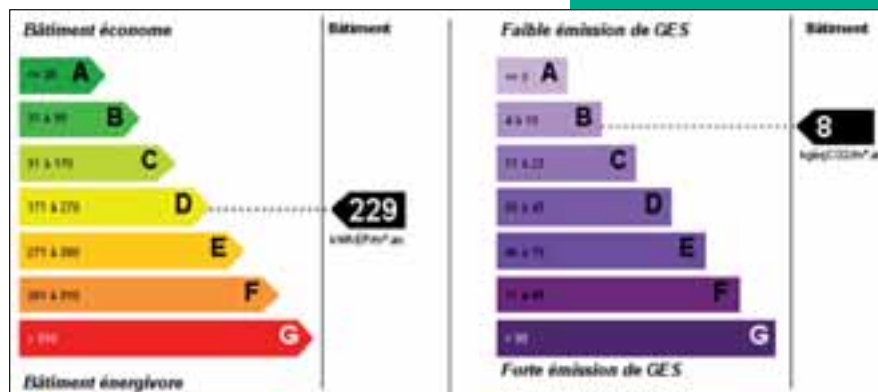
Maîtriser les consommations d'énergie

93 bâtiments audités
et 40 000 m² visités !

En d'autres termes, 13 études viennent s'ajouter aux 49 pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti des communes adhérentes du SICECO, réalisés en 2007 et 2008.

Nouveauté cette année dans le marché passé avec l'entreprise CIE Dupaquier : il offre la possibilité aux communes d'intégrer à l'étude la réalisation des «Diagnostics de Performances Énergétiques» ou DPE. Ceux-ci sont obligatoires pour les logements locatifs communaux, les établissements communaux recevant du public (ERP), ou en cas de vente de tous bâtiments communaux.

L'élaboration simultanée du DPE et du pré-diagnostic énergétique permet à la commune de bénéficier d'un coût préférentiel. Le DPE, document par nature réglementaire, ne peut pas être subventionné : il est entièrement à la charge de la commune.



Exemple d'étiquette de performance énergétique délivrée par le SICECO lorsque la commune fait une demande de DPE pour un logement

Réduire les contraintes électriques pour améliorer la qualité de service des usagers

Tel est l'objectif de la **MDE Micro**, comprenez la Maîtrise de la Demande en Électricité. Elle constitue pour le SICECO une alternative, rapide et économique, aux chutes de tensions constatées chez certains usagers et auxquelles le Syndicat, en tant qu'autorité organisatrice du service public d'électricité, doit remédier.

Concrètement elle permet l'installation de dispositifs simples, en amont et en aval du compteur, et/ou d'équipements économes en énergie. Cette option évite un renforcement, souvent onéreux, du réseau.

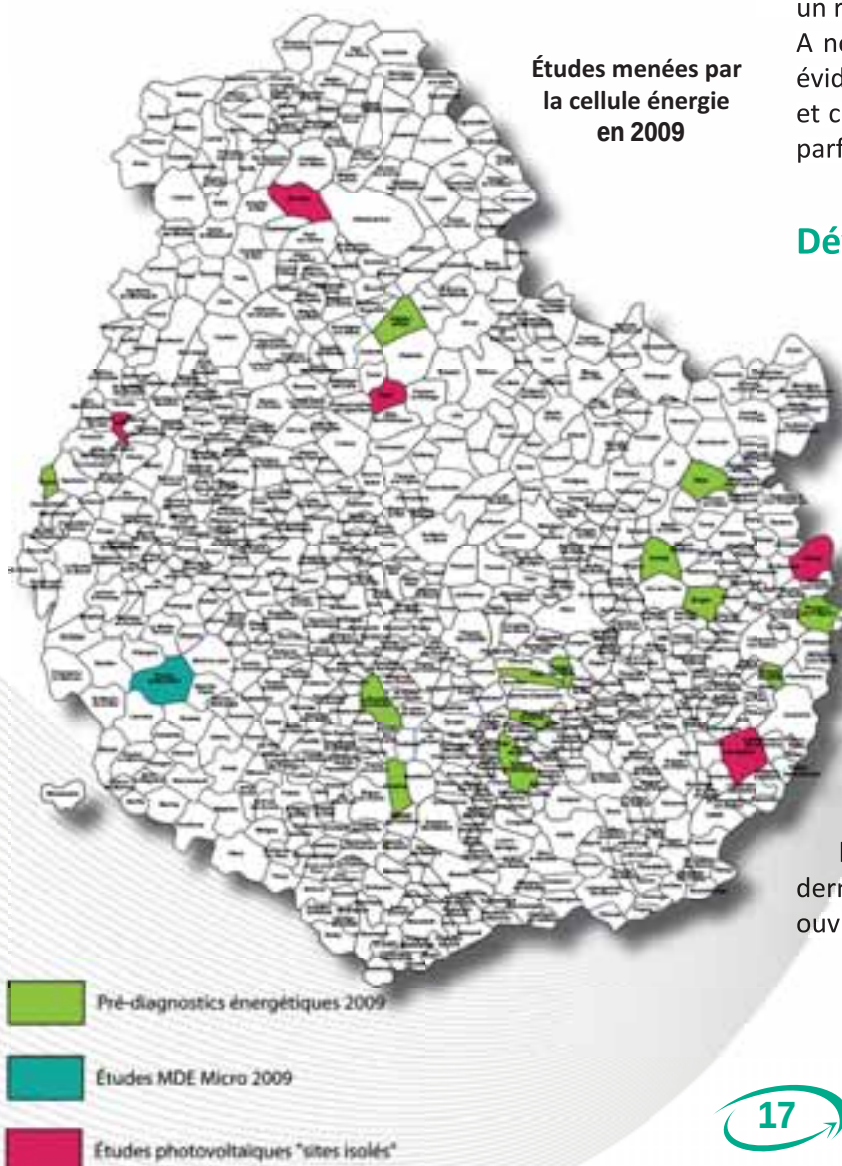
A noter que les études de faisabilité mettent parfois en évidence une absence réelle de contrainte sur le terrain et ce, malgré la réclamation de l'utilisateur. Le problème est parfois détecté sur l'installation du particulier.

Développer les énergies renouvelables

5 sites isolés, c'est le nombre d'études réalisées en 2009 pour une alimentation électrique autonome décentralisée par des panneaux photovoltaïques et un parc batteries qui stocke l'énergie.

Une telle installation permet d'approvisionner en électricité des bâtiments éloignés du réseau (environ 800 mètres) à peu de frais pour les bénéficiaires. Attention, cette solution technique impose de fortes contraintes d'utilisation pour une consommation modérée et stable.

A ce jour, le SICECO compte 11 productions d'électricité autonomes. En 2009, il a particulièrement mis l'accent sur le suivi de leur maintenance par ERDF, le concessionnaire du réseau. En effet, il incombe à ce dernier d'en assurer l'entretien, tout comme celui d'un ouvrage classique.



Valoriser les investissements des communes en faveur des économies d'énergie

Inédit en Côte-d'Or

Le SICECO est la première collectivité de Côte-d'Or à avoir déposé un Certificat d'Économies d'Énergie (CEE) pour un montant de **1,03 GWh Cumac***. C'était en février.

Quelques mois plus tard, en juin, un second dépôt atteignant les **16,1 GWh Cumac*** est effectué.

Les CEE sont susceptibles d'être rachetés par des fournisseurs d'énergie. Le Bureau du SICECO a décidé d'affecter les bénéfices de ces ventes éventuelles de la façon suivante :

● **Éclairage public** : mutualisation pour l'ensemble des communes adhérentes

Les recettes sont investies dans les travaux d'éclairage public en favorisant le financement d'opérations d'économies d'énergie : mise en place d'équipements spéciaux bénéficiant à tous comme le Système d'Information Géographique (SIG), modernisation de la commande de l'éclairage public, actions de formation, de sensibilisation et de conseils pour les communes. Il s'agit d'un retour indirect vers les communes par la baisse des consommations et donc la diminution de la facture énergétique.

● **Bâtiments** : affectation aux communes ayant effectué des travaux valorisés dans les CEE vendus

Les recettes sont reversées directement aux communes proportionnellement au poids des actions retenues en kWh Cumac dans les CEE vendus (la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux bâtiments étant assurée par les communes).

Entre nous...

Certificats d'Économies d'Énergie

Plantons le décor

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été introduit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique du Grenelle de l'Environnement. Il vise à réaliser des économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment et de la petite et moyenne industrie.

Des objectifs ambitieux...

Ainsi, entre 2006 et 2009, les fournisseurs d'énergies (appelés Obligés) sont tenus d'effectuer des économies d'énergie d'un montant global de 54 TéraWh, réparti entre eux au prorata de leurs ventes d'énergie aux consommateurs finaux.

Le 1^{er} janvier 2010, une seconde période commence pour les CEE mais le niveau d'économies à réaliser, dans tous les cas supérieur au seuil précédent, n'est pas encore fixé.

... et des solutions pour y parvenir

Les Obligés mènent des actions directes auprès de leurs abonnés en les incitant à investir dans des équipements économes en énergie. Ils ont également la possibilité d'acheter, sur le marché national, des Certificats d'Économies d'Énergie délivrés aux collectivités ou aux entreprises (appelées Non Obligés ou Éligibles) et obtenus pour la valorisation des travaux mis en œuvre sur leur territoire.

Et le rôle du SICECO ?

Face à la complexité de la procédure administrative, le Syndicat assure, pour les communes adhérentes, la gestion des CEE relatifs aux travaux d'éclairage public et aux bâtiments, permettant ainsi leur mutualisation. Ces derniers, pour être obtenus et avoir une certaine valeur, doivent être mutualisés afin d'atteindre le seuil d'éligibilité de 1 GWh Cumac*.

Le SICECO assiste également les communes en termes de conseils techniques.

Impression d'écran du dépôt des CEE 2009
par le SICECO sur le Registre National des certificats d'Économies d'Énergie
(www.emmy.fr)

Identifiant : SICECO21
Compte n° : 0105H08
Description

Accueil | **Décision de délivrance** | Dossier de demande | Ventes/Achats de CEE | Mon compte

N° Décision de délivrance : Entre : Et : Nature : Toutes ☒ Toutes ☐ Filtrer

Tableau récapitulatif des opérations menées sur ce compte.

Décision de déliv.	Date met.	Nature	En kWh cumac		En types HT		En certificats d'E/kWh cumac		
			Cumul	Débit	Achat	Vente	Achat	Vente	
2009070927A022105786A0	06/07/2009	O	16 089 400						
2009020927A022105786A0	02/03/2009	O	1 030 400						

(O = décision de délivrance, Transfert)

Accueil | Décision de délivrance | Dossier de demande | Ventes/Achats de CEE | Mon compte

Aide ?

* Les GWh cumac correspondent aux GWh économisés durant la durée de vie conventionnelle du matériel installé.

Informer pour une meilleure optimisation de l'énergie

Pompes à chaleur : les précautions à prendre

Toute demande de raccordement nécessite de bien respecter les règles en vigueur car la capacité des réseaux électriques existants, limitée par nature, peut rapidement être dépassée avec ces nouveaux équipements. Le SICECO mène des actions de sensibilisation sur cette problématique.

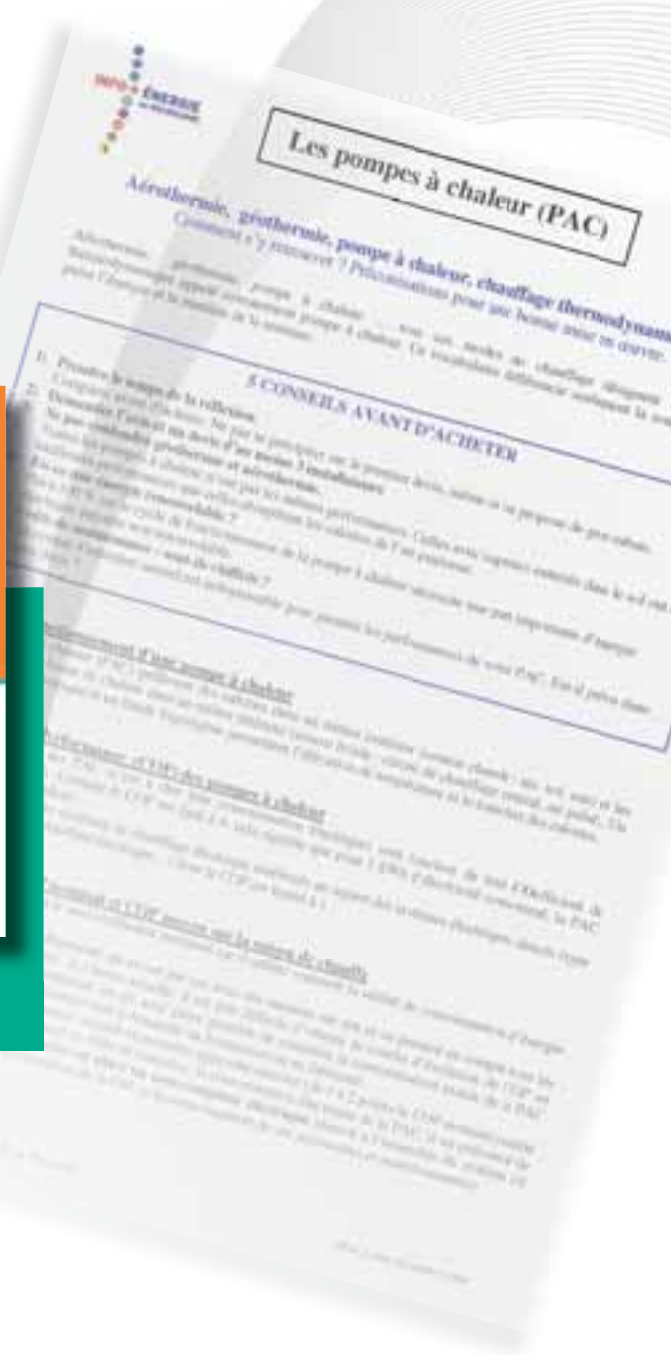
Ainsi, une fiche conseils pour les consommateurs sur les pompes à chaleur a été réalisée en collaboration avec Bourgogne Énergies Renouvelables (Espace Info Énergie de Côte-d'Or). Le Syndicat a tenu des réunions d'information le 12 janvier lors de l'Assemblée Générale des Géomètres Experts puis le 12 juin avec la Chambre des Métiers, afin de les éclairer sur les bonnes démarches à effectuer lors de l'installation de ces appareils.

Mutualiser les moyens pour promouvoir des actions exemplaires

Le SICECO, les trois autres Syndicats d'énergies de Bourgogne et les partenaires financiers (ADEME, Région Bourgogne et Union Européenne au titre des Fonds FEDER), ont édité deux plaquettes d'informations visant à présenter les missions de pré-diagnostic énergétique et de maîtrise de la demande d'électricité (MDE Micro) sur le réseau.

Coordonner les actions

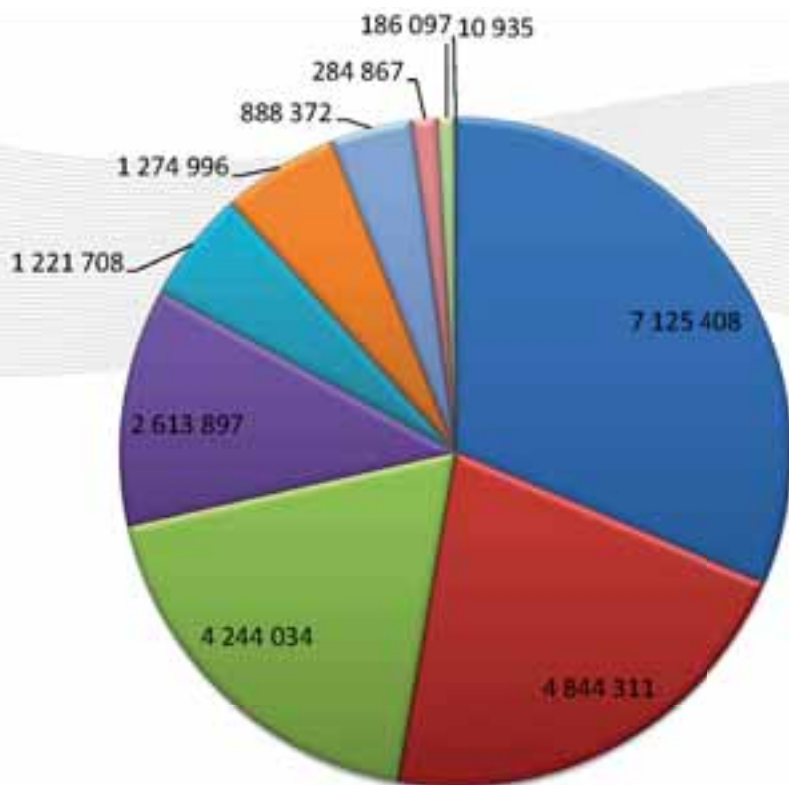
Une convention de partenariat entre le SICECO et la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or a été signée le 23 novembre. Partage des actions et mutualisation des moyens entre les deux entités en vue d'une meilleure coordination des dossiers, tels sont les objectifs de cet accord. Il permettra ainsi pour le compte des adhérents respectifs de s'informer et d'améliorer la réalisation des travaux (choix des techniques, des tracés, définitions des besoins, délais de réalisation, procédures, autorisations, impact sur l'environnement, ...).





La situation des recettes du SICECO s'est améliorée grâce notamment à la modification des taux de subvention (maintenance et travaux d'extension en éclairage public), à la participation à 100 % des communes aux travaux dans le cadre du «programme accéléré» et à la suppression du reversement des anciens loyers de réseaux. Au cours de l'année, des recettes exceptionnelles ont été encaissées : FCTVA 2008 anticipé et redevance d'investissement R2 en augmentation. Les recettes supplémentaires constatées en 2009 ont permis de lancer de nouvelles tranches de travaux en 2010.

Les dépenses



**Montant total
22 694 626 €**

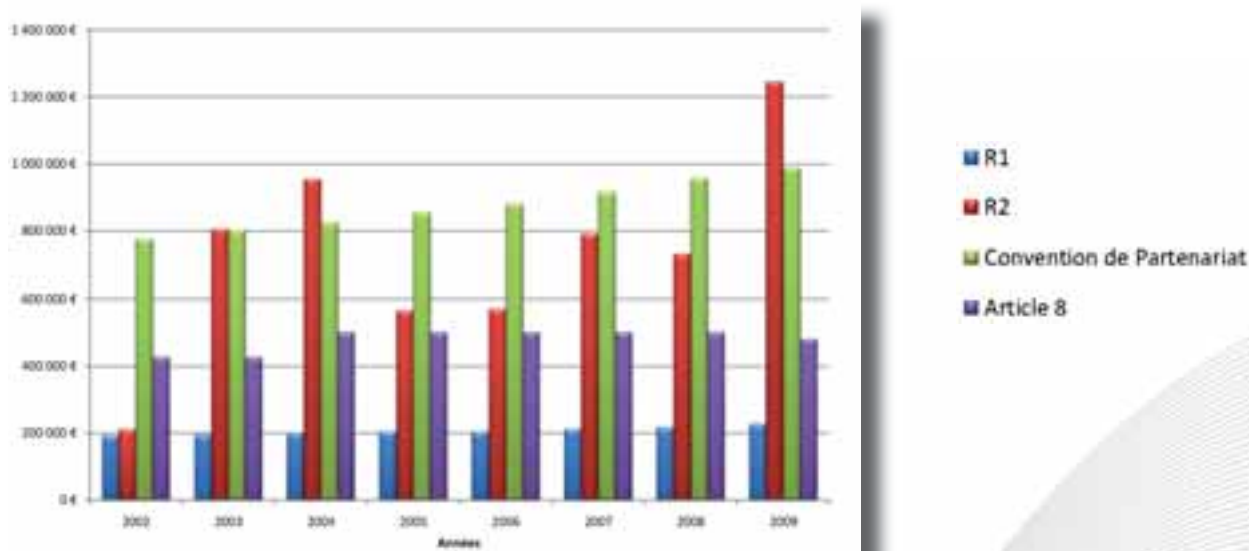
Les recettes



**Montant total
26 961 237 €**

Zoom sur une des ressources du SICECO : les redevances de concession reversées par ERDF

Évolution des redevances R1 et R2, de la convention de partenariat et de l'Article 8



La redevance R1, dite de fonctionnement, se calcule selon le nombre d'habitants de la concession et la longueur du réseau. Elle est prévue pour financer notamment les dépenses engagées pour le contrôle de la concession.

La redevance R2, dite d'investissement, est calculée, quant à elle, à partir du montant des travaux mandatés l'année n-2. Pour 2009, elle est donc établie à partir des travaux effectués en 2007. Son montant est élevé car, en 2007, les travaux des programmes de rattrapage initiés en 2006 ont été réalisés. Cette année, la R2 est supérieure à la convention de partenariat. Celle-ci, à partir de 2008, est conservée intégralement par le SICECO.

L'Article 8 du Cahier des Charges de Concession oblige le concessionnaire à financer chaque année un programme de travaux d'enfouissement des réseaux. Chaque dossier est financé à 40 % par ERDF. L'enveloppe annuelle est négociée, en général, par période de 5 ans.

Zoom sur les affectations des crédits FACÉ 2009 pour l'électrification rurale

Historique des dotations de crédits



Ces crédits ont permis de réaliser des travaux selon la répartition suivante :

Affectation	Nombre de dossiers	Montants TTC
FACE B	26	2 008 000 €
FACE C	7	851 500 €
FACE S	6	229 000 €



«Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place de la compétence gaz»

AEC (Paris - 75)

Traitement des poteaux béton déposés - Période 2009-2012

SRB (Serrières - 07)

Fourniture et livraison du papier et des enveloppes à en-tête

Logoprim (Decines - 69)

Pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti des communes adhérentes au SICECO

Cie Dupaquier (Châlon-sur-Saône - 71)

Service public de l'électricité

Contrôle de concession sur données 2008

AEC (Paris - 75)

Assurance des véhicules - Période 2010 - 2014

SMACL (Niort - 79)

Ligne de trésorerie pour l'année 2010

Banque Populaire (Dijon - 21)

Acquisition de 2 véhicules

UGAP

Achats publics responsables le Défi !

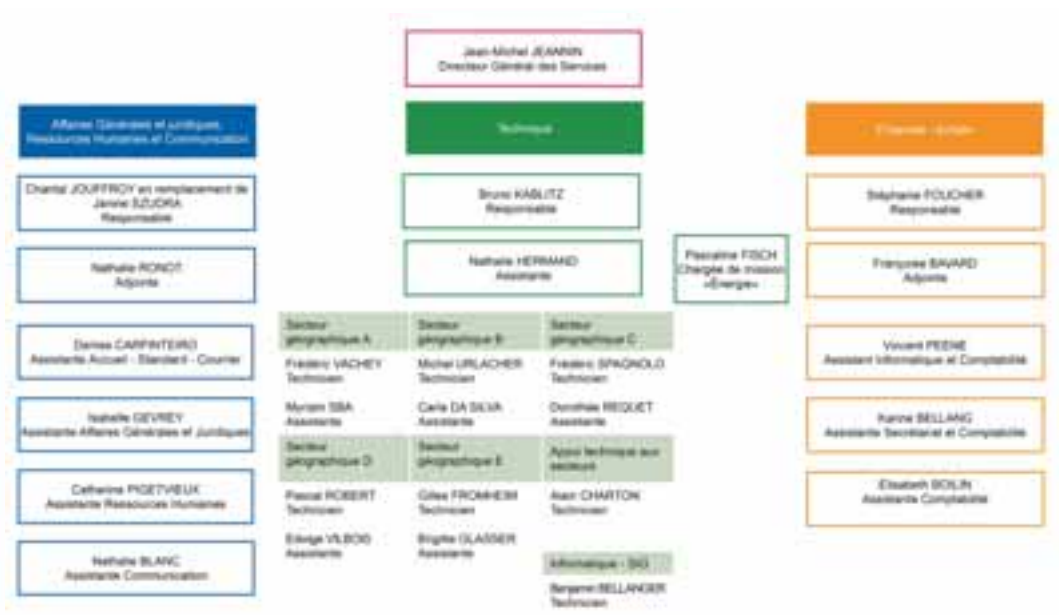
Le SICECO a participé au Défi organisé par l'Agence pour l'Environnement et le Développement Soutenable (Alterre Bourgogne). Il consistait à appliquer une démarche de développement durable à la commande publique (achat public durable) : intégration progressive des dimensions économique, environnementale et sociale à toutes les étapes de la commande, depuis l'analyse et la définition du besoin jusqu'à l'exécution et le suivi du marché. L'initiative Le Défi a permis de mobiliser les collectivités sur la thématique d'achat durable et de valider la faisabilité de la démarche dans les pratiques pour tous types de structures.

D'une manière générale, le SICECO intègre de plus en plus de critères environnementaux dans le cahier des charges de ses marchés.

Une équipe au service des élus et des usagers

27 femmes et hommes
pour une masse salariale de
1 209 192,17 €

Organigramme des services au 31 décembre 2009



Entre nous...

Face à des activités en perpétuelle évolution et toujours plus exigeantes, le SICECO mise sur la formation de ses agents pour répondre au mieux aux besoins des collectivités.



Faire connaître le SICECO



Se construire une identité forte

Cette année, le SICECO décide de moderniser son logo afin d'accroître sa visibilité auprès de ses publics. Membres du Bureau et agents ont participé à son élaboration. Résolument tourné vers l'avenir, il représente le cœur de métier du Syndicat : l'énergie en Côte-d'Or.

Travailler en synergie avec tous les acteurs de l'énergie

Depuis toujours le SICECO s'efforce de travailler avec tous les acteurs de l'énergie : rencontre des présidents et des directeurs des Syndicats d'énergie et organisation de réunions de travail aux niveaux départemental avec le Conseil Général, l'ADEME et Bourgogne Énergies Renouvelables par exemple, régional (Conseil Régional, Syndicats d'énergie de Bourgogne, ...) ou national : le 11 juin, le SICECO recevait les Directeurs des Syndicats du «Grand Est» et la FNCCR (photo ci-dessous).

Informers les délégués

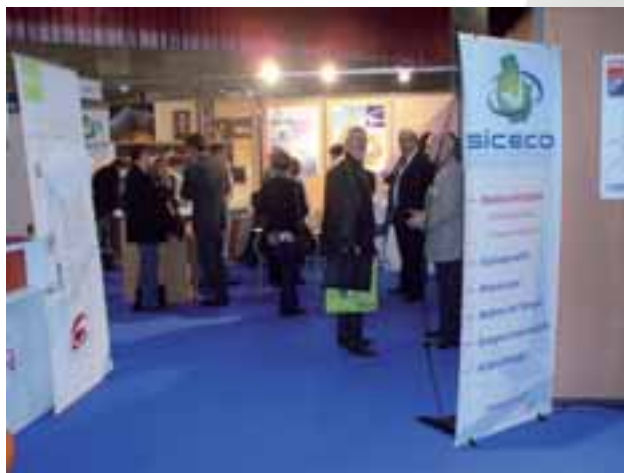
Maillon indispensable dans l'organisation du Syndicat, les délégués sont un relais d'information vital à tous les niveaux : usagers, communes, CLE, sans oublier les instances et les services du SICECO. Un guide a spécialement été conçu à leur intention. Il donne des renseignements sur le Syndicat, son organisation, ses activités et ses ressources.



Rencontrer ses interlocuteurs

Du 22 au 25 septembre, le SICECO participe au 34ème congrès triennal de la FNCCR (Fédération Nationale des Autorités Concédantes et Régies). Un stand est tenu en commun avec les Syndicats d'énergie du Grand Est. Le congrès est l'occasion d'échanger avec ses homologues, de se tenir informé et de participer aux tables rondes et conférences.

Autre lieu, autre salon, 3 mois plus tard, le SICECO va à la rencontre des élus côte-d'oriens lors du salon Cité 21 qui a lieu les 10 et 11 décembre à Dijon.





Crédits photographiques : © SICECO ; Une : photo gaz © SIEEEN ;
page 14 : © Roch Service ; page 20 : Philippe Gillet
Dernière page : Lavoir de Blessey © Smile Photos
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Dépôt légal : septembre 2010 - ISSN : 1779-3688
Tirage : 1 800 exemplaires
Rédaction et mise en page : service communication
Impression : Darantière Imprimerie
Imprimé sur papier certifié PEFC



siceco
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr